

Règlement de la course



Article 1 : Organismes

Le GenepTrail est une course de trail nocturne organisée par l'association Alpe d'Huez Trail. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse alpedhueztrail@gmail.com ou par téléphone au 06 69 33 27 74.

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le GenepTrail aura lieu le vendredi 13 Décembre 2024 à l'Alpe d'Huez. Il est composé de 2 courses:

- GenepTrail: Trail nocturne sur le domaine de ski de l'Alpe d'Huez de 13,5 Km. Boucle de 550m de dénivelé positif et négatif. Le départ sera donné à 19h00 aux Bergers, sur le front de neige. 2 ravitaillement seront prévus sur le circuit.
- MiniGenep: Courses pour les enfants de 400 m. À partir de 7 Ans. Départ à 18h00 aux Bergers, sur le front de neige.

Le retrait des dossards se fera le vendredi 13 Décembre 2024 au Solar Coffee Shop au 125 Rue du Coulet de 10h00 à 15h00 ou bien aux Bergers sur le front de neige de 17h00 à 18h30. Le départ sera donné à 19h00 aux Bergers. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le GenepTrail (13,5 Km) est ouvert à partir de 18 ans révolus le jour de la course
- La Mini Genep est ouvert aux enfants à partir de 6 ans et jusqu'à 12 ans.

3-2 : Mineurs

Pas de mineurs autorisé sur la course GenepTrail.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- PPS Visionnée et approuvée par chacun des coureurs, soit au moment de l'inscription soit sur place lors de la remise des dossards.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription Sport'N'connect et sur place sur les sites de remise des dossards de bergers de 17h à 18h30. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur Sport'N'connect. Pour les enfants, les inscriptions se feront sur place de 17h à 17h45.

4-1 : Tarifs des courses

- Le GenepTrail: 20€
- Le Mini Genep: 5€

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les pistes, un médecin, une équipe de 4 pisteurs secouristes. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Chronosphere.

Article 8 : Classement et récompenses

- Scratch homme
- Scratch Femme

- Premiers de chaque catégorie Adultes
- 1er de chaque catégorie Enfants (7-9/ 9-11/ 11 et +) Fille et garçons

Une spécialité local sera offerte à la remise des dossards.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.